

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	9 ^e et 10 ^e sections
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2025
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	UFR Humanités / Département des Lettres
Filière de formation concernée	Licence de Lettres, Licence de Lettres Babel
Laboratoire de Recherche de rattachement	Plurielles (UR 24142)

Date limite d'envoi des dossiers

1^{er} juillet 2025 à 17h

Envoi des dossiers par voie dématérialisée :

https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita/fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques : L'ATER recruté(e) dispensera des enseignements en littérature comparée, en littérature française des XIX^e et XX^e siècles, à tous les niveaux des Licences Lettres et Lettres Babel, et en langue française en Licence de Lettres. Une très bonne maîtrise de l'anglais et un intérêt pour les questions de traduction sont requis.

Activité de recherche : L'ATER participera aux activités de l'UR Plurielles (24142), en particulier pour ce qui concerne les équipes internes « Littérature et Mondes » et « Modernités ».